

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 24 MARS 2021 à 20h00	Page 1 /6

L'an deux-mil-vingt-et-un, le vingt-quatre Mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil Communautaire, après affichage et convocation légale en date du 18 mars 2021, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. GODOY Maire
Mme HENRY – M. DESBLACHES – Mme BERTAULT – M. PELOYE – Adjoints au Maire
Mmes BERGMANN – DEPAIX – M. WERKMEISTER – Mmes POUPARD – MAUGUIN – MM. AVICE – CHARRIER – SORAIS – Mme MAZELLA – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. LALOUETTE à Mme BERTAULT
M. FREJOUX à M. GODOY
M. MARTIN à M. DESBLACHES
Mme LABEYRIE à M. CHARRIER

ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE

Mme LOIRAT, à 20H09 pour l'examen du projet de délibération n°2021.03.24/04

Secrétaire de séance : M. Jean-Loïc WERKMEISTER

Procès-verbal du 22/02/2021 : Approbation à l'unanimité

Décisions prises depuis le dernier conseil :

2021.02.15/11 : Adhésion à l'Association Nationale pour le Protection du Ciel et de l'Environnement (ANPCEN) pour l'année 2021, pour un montant de 150 € TTC

2021.02.19/12 : Contrat de maintenance de la téléphonie avec la société HEXATEL pour une durée de 48 mois à compter du 01/03/2021 pour 1.040 € H.T/an.

2021.03.09/13 : Adhésion à l'Association Régionale pour le Fleurissement Centre (ARF) pour l'année 2021 pour un montant de 76 € TTC.

Monsieur GODOY aborde l'ordre du jour :

- **Finances**
 - **Subvention 2021 ERCA-LAB**

Intervenant : Didier GODOY

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie locale, Commerces et Artisanat » en date du 17/03/2021, Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'un montant de 1.600,00 € en faveur du Club ERCA-LAB

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**
 - **CPIE – Convention de partenariat Année 2021**

Intervenant : Didier GODOY

Il est soumis au Conseil la convention définissant les modalités de soutien de la collectivité à la régie rurale de l'environnement et des espaces naturels initiée et animée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Touraine Val de Loire pour l'année 2021.

La régie rurale de l'environnement et des espaces naturels est un dispositif de gestion patrimoniale du territoire. Composée d'agents de l'environnement, celle-ci met en œuvre un programme de travaux d'entretien et de valorisation des espaces naturels et paysagers sur le territoire de la commune.

La participation de la Commune, au titre de la présente convention, s'élève à la somme de 9.040,00 euros NTT et se décompose comme suit :

Code	Site	Montant
1	Cale rue du Val de l'Indre	750,00 €
2	Ruisseaux (Ancienne gendarmerie, les Rouères, la Pérouse)	1.642,00 €
3	Lac Mousseau	4.998,00 €
4	Mare du Parc des Rouères	750,00 €
5	Bucheronnage Lac Mousseau	700,00 €
6	Dalots rue du Val de l'Indre	200,00 €
TOTAL		9.040,00 €

Approbation à l'unanimité

- **Mission de bornage BRANLY LACAZE**

Intervenant : Didier GODOY

Dans le cadre du projet de réalisation d'une piste cyclable reliant le centre-bourg au Néman sur le territoire de la commune d'Avoine soit le long de la RD122, la collectivité a engagé les opérations relatives aux acquisitions foncières nécessaires.

Vu la délibération n°2020.03.02/09 en date du 02/03/2020 relative à l'acquisition de la parcelle ZE 57,

Vu les accords amiables des propriétaires des parcelles cadastrées ZH 12, ZH 13, ZE 58 et ZE 114,

Vu le caractère communal des parcelles cadastrées ZH 20, 21, 22, 24, 72, 79 et 88,

Il convient d'engager une opération de bornage sur l'ensemble de ces parcelles afin de délimiter l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de ce projet et notamment de déterminer la surface à acquérir pour les parcelles ZH 12, ZH13, ZE 58, ZE 114 et suivantes figurant sur le tracé de ce projet.

Il est précisé que l'emprise nécessaire pour ce projet est de 5 mètres.

Approbation à l'unanimité

Arrivée d'Allison LOIRAT à 20H09.

○ **Rétrocession à la commune d'une concession funéraire**

Intervenant : Didier GODOY

Monsieur le Maire rappelle que si la rétrocession d'une concession se conçoit lorsque son titulaire déménage ou lorsqu'il souhaite déplacer celle-ci, aucun texte ne régleme la procédure de rétrocession.

La rétrocession doit répondre à plusieurs critères notamment :

- La demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession, c'est-à-dire de celui qui a acquis la concession. Les héritiers ne peuvent procéder à une rétrocession.
- La concession doit être vide de tout corps.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame NICORA Denise résidant 1 rue Charles Lindbergh à AVOINE, titulaire de la concession funéraire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Concession n°3170 située au Cimetière d'Avoine
- Composée d'une concession nouvelle de 2m² et d'une urne supplémentaire
- Acquisition le 04/01/2021 pour une durée de 30 ans au prix de 495,00 €.

Toutefois, il convient de préciser que les produits des concessions de cimetière se répartissent pour 2/3 à la Commune soit 330 € et pour 1/3 au CCAS soit 165 €.

Cette concession n'ayant été utilisée que 15 jours, et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame NICORA Denise déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la Commune et en demande le remboursement.

Approbation à l'unanimité

○ **Adhésion au groupement d'Intérêt Public - RECIA**

Intervenant : Didier GODOY

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

Le GIP RECIA propose des outils pour le déploiement de l'e-administration au sein de la Région Centre, en offrant aux collectivités membres un ensemble de services couvrant l'ensemble du processus de dématérialisation,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au GIP – RECIA afin de bénéficier du socle de base e-administration et de l'option Délégué à la Protection des Données (DPO).

A ce titre, il convient de nommer des représentants de la collectivité pour l'assemblée Générale du GIP RECIA :

- Un titulaire : M. GODOY Didier
- Un suppléant : M. LALOUETTE Laurent

Trois conventions relatives aux différentes prestations sont soumises au Conseil Municipal. Les montants de ces prestations s'élèvent à :

Prestations	Montants Nets
Adhésion au GIP - RECIA	200 €
E-administration	640 €
RGPD	4.400 €

Approbation à l'unanimité

Il est précisé que le GIP RECIA a été sollicité dans le cadre de la mise en place du RGPD indissociable de l'outil e-administration. Le RGPD permet d'assurer la protection des données personnelles des administrés détenues par la collectivité.

Un délégué à la protection des données (DPO) extérieur est nommé afin d'assurer la sécurité du traitement des données.

- **Travaux**

Intervenant : Yves DESBLACHES

- **Rénovation de 2 commerces sis 2-4 rue des écoles – Lot 1 Maçonnerie Avenant n°2 Franck Beun Habitat**

Le 23 Mars 2021, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à l'avenant n°2 émanant de la société FRANCK BEUN HABITAT, pour un montant de 12.843,56 € H.T.

L'avenant concerne la reprise des pierres sur les façades des deux commerces sis 2-4 rue des écoles à Avoine.

Le montant du marché est détaillé ci-dessous :

Marché initial	34.930,86 € H.T
Avenant n°1	-6.245,58 € H.T
Avenant n°2	12.843,56 € H.T
Nouveau montant du marché	41.528,84 € H.T

Approbation à l'unanimité

- **Rénovation de 2 commerces sis 2-4 rue des écoles – Lot 2 Charpente – Couverture Avenant n°2 SARL JM MILLET**

Le 23 Mars 2021, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à l'avenant n°2 émanant de la SARL JM MILLET, pour un montant de 2.040,04 € H.T.

L'avenant concerne la fourniture et la pose de pliage zinc naturel pour l'habillage des rondelis ainsi que le démoussage de la couverture existante sur les 2 commerces situés 2-4 rue des écoles.

Le montant du marché est détaillé ci-dessous :

Marché initial	6.124,00 € H.T
Avenant n°1	1.785,00€ H.T
Avenant n°2	2.040,04 € H.T
Nouveau montant du marché	9.949,04 € H.T

Approbation à l'unanimité

- **Culture et événementiel**
 - **Avoine Zone Groove 2021 - Contrats**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Madame BERTAULT précise en préambule qu'il n'y a pas de nouvelles informations concernant la tenue ou non du Festival Avoine Zone Groove à ce jour. C'est la raison pour laquelle, il est soumis au Conseil le contrat suivant pour la programmation du festival :

- ASSOCIATION ICI ÇA GROOVE pour la prestation de «DYNAMITE GROOVE » du 26 juin 2021 à 17h00 sur la scène Resto Groove pour un montant de 1.050,00 € TTC

POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1

Monsieur CHARRIER souhaiterait avoir un budget prévisionnel du Festival.

Monsieur GODOY lui précise que compte-tenu des incertitudes sur l'évolution des mesures sanitaires, et des différentes solutions en cours d'étude, il n'est pas envisageable de présenter un budget prévisionnel à ce jour.

- **La Générale des Mômes – Convention annuelle**

Intervenante : Brigitte BERTAULT

Vu l'avis favorable de la Commission culture du 23/02/2021,

Il est soumis au Conseil la convention annuelle émanant de La Générale des Mômes, représentée par son Président, Monsieur Jérôme MARTIN, qui a pour but de définir les objectifs généraux et le programme d'actions en direction du jeune public.

Cette convention est conclue pour l'année 2021.

Il est proposé au Conseil de verser à la Générale des Mômes une subvention pour :

➔ Le fonctionnement annuel :

- Acompte de 19 000 euros au 1^{er} Avril 2021
- Solde de 4 000 euros sur présentation d'un bilan de l'année (1^{er} trimestre 2022)

➔ Festival « Confluences »

- Acompte de 9 800 euros au 15 septembre 2021
- Solde de 3 000 euros sur présentation du bilan du festival Confluences

Monsieur Yannick FREJOUX avait signalé ne pas souhaiter prendre part au vote.

POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1

- **Questions Diverses**

Monsieur GODOY fait part au Conseil Municipal des différents remerciements qui lui ont été adressé pour les subventions qui ont été accordées à :

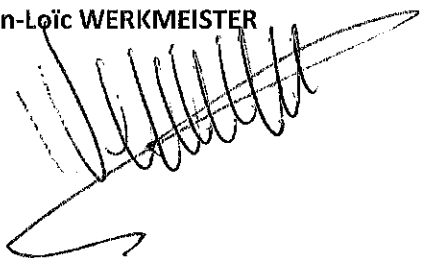
- L'ADAC
- L'Association Sport Santé Chinon
- L'AFM Téléthon
- La SPA

Monsieur GODOY signale qu'un centre de vaccination Covid-19 devrait ouvrir ses portes à la salle polyvalente de Beaumont-en- Véron. La commune apportera son aide avec le prêt de matériel.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Lundi 12 Avril 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Lôïc WERKMEISTER



Le Maire,
Didier GODOY

